

République de Guinée

Travail - Justice - Solidarité

ASSEMBLEE NATIONALE

LOI

L/2017/N°00.2.7.../AN

**AUTORISANT LA RATIFICATION DE LA CONVENTION
REGIONALE REVISEE SUR LA RECONNAISSANCE DES ETUDES,
DES CERTIFICATS, DIPLOMES, GRADES ET AUTRES TITRES DE
L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DANS LES ETATS D'AFRIQUE
ADOPTEE EN DECEMBRE 2014 A ADDIS ABEBA (ETHIOPIE).**

L'Assemblée Nationale ;

Vu la Constitution en ses articles 72 et 149 ;

Après en avoir délibéré, adopte la loi dont la teneur suit :

Article 1^{er} : Est autorisée la ratification de la Convention Régionale Révisée sur la Reconnaissance des Etudes, des Certificats, Diplômes, Grades et autres titres de l'Enseignement Supérieur dans les Etats d'Afrique, adoptée en Décembre 2014 à Addis-Abeba (Ethiopie).

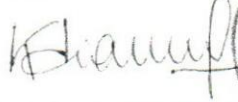
Article 2 : La présente Loi qui prend effet à compter de sa date de promulgation, sera enregistrée et publiée au Journal Officiel de la République de Guinée et exécutée comme Loi de l'Etat.

Le Secrétaire de Séance


Honorable Bakary DIAKITE

Conakry le ..0.4..JUL..2017

Le Président de Séance


Claude Kory KONDIANO

